



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT
Tél : 01-34-66-62-84
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 novembre 2024

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : José GILLES, Marie-Pierre BOURRAT, Joëlle BAHRI, Gwénaëlle RIMBERT, Eric ZAMIA, Claude-Bernard ROSIER, Daniel MARTEAU, Bruno CROCHARD, Richard VIGNON.

Absents excusés : Sandrine CASTELLARNAU donne procuration à G. RIMBERT, Marie-Line BOUDJLAL donne procuration à E. ZAMIA,

Absents non excusés : Sylvain LEGRAND, Philippe JOLLY.

Secrétaire de séance : R. VIGNON

La séance est ouverte à 20 h 34, le quorum étant atteint.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

A la demande de monsieur le maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de passer le point sur la prime de Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour la secrétaire de mairie, cadre d'emploi des agents administratifs en point 5) de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/2024

Le procès verbal du Conseil municipal du 26/09/2024 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

M. le maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de revoir le tableau des effectifs du personnel communal, le statut de certains agents n'étant pas conforme à ce que demande le CIG. Il propose donc la modification, après en avoir discuté avec les intéressés, du statut de certains agents. Il

y aura en particulier au secrétariat : une secrétaire générale, une secrétaire assistante et une secrétaire comptable à temps partiel, jusqu'au départ en retraite des plus anciennes.

Voir tableau en annexe, approuvé à l'unanimité par le Conseil.

3) AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR 2025

M. le maire explique au conseil municipal, qu'en attendant le vote du budget primitif 2025, il peut avoir besoin d'engager certaines dépenses d'investissement pour faire fonctionner la commune. Conformément à l'article L-1612-1 du CGCT, le conseil vote à l'unanimité pour cette autorisation dans les limites du quart des crédits ouverts au budget 2024, soit 96.156,13 €.

4) STAGIERISATION DE L'ATSEM

M. le maire indique au Conseil municipal que l'ATSEM de l'école communale de Frémécourt, Elodie LEBRETON, donnant satisfaction, il demande l'autorisation au Conseil municipal de la placer en stage pour une durée d'un an, afin de pouvoir la titulariser le moment venu. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

5) COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL POUR LA SECRETAIRE

La nouvelle secrétaire de mairie, Lydia BRAHMI, donnant toutes satisfactions, M. le Maire propose au Conseil municipal de lui attribuer une prime exceptionnelle de 300 € sous forme de Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour cette fin d'année. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6) QUESTIONS DIVERSES

a) Vidéosurveillance sur la commune

R. VIGNON indique que malgré trois appels et messages laissés à la société D1JOUR, société ayant le marché d'installation de vidéosurveillance avec la communauté de communes C.C.V.C., il n'a reçu aucun appel et aucune réponse de leur part.

Il va donc essayer de les joindre par un autre moyen, ou passer par la communauté de communes pour enfin avoir une réponse.

b) Travaux publics d'électricité 2025

D. MARTEAU, délégué au S.I.E.R.C., indique que le budget nécessaire à l'enterrement des lignes électriques le long de la D-915 a été accepté, que

les appels d'offres ont été lancés et que l'on attend la commission d'appel d'offre pour l'attribution du marché.

Il indique aussi qu'il va demander en même temps la dépose d'un ancien poteau en bois situé à l'entrée du chemin Eric Teyssot.

c) Goudronnage du haut de la rue de Cléry

M. Le maire informe le conseil municipal, qu'il a obtenu l'assurance de Mme Nadine NINOT, présidente de la Communauté de communes Vexin Centre que le goudronnage du haut de la rue de Cléry, entre l'église et la sortie du village, sera réalisé au premier semestre 2025, comme cela a été voté et budgétisé par la C.C.V.C.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 57.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
COMMUNE DE FREMECOURT

TABLEAU des EFFECTIFS au 21/11/2024

Nombre de poste	Intitulé de l'emploi	Grades ou cadre d'emploi	TC / TNC	Le cas échéant : Recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du CGFP
1	Secrétaire générale de mairie	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	TC	Possibilité de recruter un contractuel sur la base de l'article L332-8 7° - Emploi de catégorie C pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie - Bac + 3 minimum et expérience d'au moins 5 ans en collectivité - Rémunération entre le 1er échelon d'adjoint administratif et le 10ème échelon d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
1	Assistante de secrétaire de mairie	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	TC	Possibilité de recruter un contractuel sur la base de l'article L332-8 7° - Emploi de catégorie C pour exercer les fonctions d'assistante de secrétaire de mairie - Bac + 3 minimum et expérience d'au moins 5 ans en collectivité - Rémunération entre le 1er échelon d'adjoint administratif et le 10ème échelon d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
1	Secrétaire comptable	Cadre d'emploi des rédacteurs	TNC 8h hebdo.	Possibilité de recruter un contractuel sur la base de l'article L332-8 3° - Emploi de catégorie B pour exercer les fonctions de comptable - Bac + 3 minimum et expérience d'au moins 5 ans en collectivité - Rémunération entre le 1er échelon de rédacteur et le 11 ^{ème} échelon de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
1	Cantonnier	Cadre d'emplois des adjoints techniques	TC	Possibilité de recruter un contractuel sur la base de l'article L332-8 3° - Emploi de catégorie C pour exercer les fonctions de cantonnier - Bac - Rémunération entre le 1er échelon d'adjoint technique et le 10ème échelon d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
1	Agent de cantine scolaire	Cadre d'emplois des adjoints techniques	TNC 8h hebdo. pendant les périodes scolaires	Possibilité de recruter un contractuel sur la base de l'article L332-8 3° - Emploi de catégorie C pour exercer les fonctions d'agent de cantine scolaire - Bac - Rémunération entre le 1er échelon d'adjoint technique et le 10ème échelon d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe

1	ATSEM	Cadre d'emploi des ATSEM	TC	<p>Possibilité de recruter un contractuel sur la base de l'article L332-8 3°</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emploi de catégorie C pour exercer les fonctions d'ATSEM - Bac minimum et diplôme CAP accompagnement éducatif petite enfance et expérience d'au moins 2 ans en collectivité - Rémunération entre le 1er échelon d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et le 10ème échelon d'ATSEM principal de 1^{ère} classe
1	ATSEM	Cadre d'emploi des adjoints techniques	TC	<p>Possibilité de recruter un contractuel sur la base de l'article L332-8 3°</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emploi de catégorie C pour exercer les fonctions d'ATSEM - Bac minimum et diplôme CAP accompagnement éducatif petite enfance et expérience d'au moins 2 ans en collectivité - Rémunération entre le 1er échelon d'adjoint technique et le 10ème échelon d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
1	Agent périscolaire	Cadre d'emplois des adjoints d'animations	TNC 6h hebdo	<p>Possibilité de recruter un contractuel sur la base de l'article L332-8 3°</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emploi de catégorie C pour exercer les fonctions d'agent périscolaire - Bac minimum et expérience d'au moins 1 an en collectivité - Rémunération entre le 1er échelon d'adjoint d'animation et le 10ème échelon d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
1	Agent polyvalent des écoles	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	TNC 29h hebdo.	<p>Possibilité de recruter un contractuel sur la base de l'article L332-8 3°</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emploi de catégorie C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des écoles - Bac minimum et expérience d'au moins 1 an en collectivité - Rémunération entre le 1er échelon d'adjoint d'animation et le 10ème échelon d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Adopté à l'unanimité des membres présents au Conseil municipal du 21/11/2024

Fait à Frémécourt, le 21 novembre 2024,

Le Maire
Stéphane BALAN